



Championnat U19

de match Interdistricts (79/86) – 2020/2021 -



Document à retourner au District des DEUX-SEVRES (dans les 48H qui suivent rencontre) par le club recevant Via la messagerie officielle (ZIMBRA).

Le club recevant doit impérativement : Prévenir le District des Deux-Sèvres, par la messagerie officielle (Zimbra), du report de la rencontre.

Le club demandeur du report doit : Transmettre le formulaire de « match non joué » (document dûment rempli) au District des Deux-Sèvres par le biais de la messagerie officielle avec copie au club adverse. Ce formulaire est transmis aux clubs en même temps que le règlement de la compétition.

Le club non demandeur doit : S'assurer que le club adverse a bien transmis le formulaire de « match non joué » ou doit transmettre lui-même ledit formulaire au District.

Les deux clubs devront se mettre d'accord pour jouer la rencontre avant la date butoir inscrite sur le calendrier de la phase en cours. Ils devront également en informer le District des Deux-Sèvres (par messagerie officielle) en précisant la date, le lieu, et l'horaire du match. Possibilité de jouer en semaine ou un samedi disponible (vérifier qu'aucune autre rencontre officielle concerne l'une ou l'autre équipe).



Dans la mesure où la rencontre ne serait pas jouée à la date butoir :

- **Match perdu** pour le club demandeur du report ;
- **Match perdu** pour les deux équipes si le formulaire de match non joué n'a pas été transmis au District.

Catégorie :			
Division :		Poule :	Journée n° :
Rencontre :			
Date :		N° du match :	

Club demandeur du report :

Motif du report

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Fait à

Le

Signature :